

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20111110-VD20111011-002-DE
Date de signature : 21/11/2011
Date de réception : 21/11/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 novembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Débat sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2012

M. MAGLICA au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que "dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur".

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal est saisi des orientations générales du projet de budget primitif 2012 de la Ville.

Le document joint comporte deux parties :

- le contexte du budget 2012,
- les lignes directrices proposées pour l'élaboration du budget 2012.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget primitif 2012.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2012

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ».

Ainsi, le document qui vous est soumis présente le contexte général dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire, ainsi que les objectifs financiers de la Ville pour 2012, compte tenu des évolutions attendues sur les recettes et de la situation au dernier compte administratif.

LE CONTEXTE DU BUDGET 2012

Le budget pour 2012 de la Ville de Dijon s'inscrira dans le contexte de crise économique, budgétaire et financière.

➤ La poursuite et l'amplification de la baisse des dotations de l'Etat

Une nouvelle baisse des dotations et compensations versées par l'Etat est attendue pour 2012, compte tenu des dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2012 qui confirme le gel des dotations aux collectivités territoriales.

Au sein de l'enveloppe normée, la DGF n'est plus indexée, ni sur la croissance du PIB, ni sur l'inflation, mais progresse de 0,2%, sous l'effet mécanique de certaines composantes (accroissement démographique, intercommunalité), et afin de préserver l'évolution des dotations de péréquation.

Variables d'ajustement de l'enveloppe normée, les dotations de compensation diminuent de 14,5%. Au sein de l'enveloppe de DGF, les dotations de garantie et pour compensation de la part salaires sont désignées comme les variables d'ajustement.

Ces mécanismes d'ajustement se situent dans la continuité des lois de finances précédentes. Cependant, ils se traduiront en 2012 par une accélération de la baisse des dotations variables d'ajustement : baisse de 14,5% des compensations fiscales, baisse de 6% du complément de garantie pour les communes ayant, comme la Ville de Dijon, un potentiel fiscal supérieur à 90% de la strate.

Cependant, la baisse des concours de l'Etat pourrait être plus importante : en effet, si le Projet de Loi de Finances ne comporte pas de mesures nouvelles par rapport au cadre général arrêté il y a un an (pas de modification du périmètre de l'enveloppe normée, confirmation du gel des dotations), l'incertitude existe toujours quant à la possibilité de réductions supplémentaires : en effet, dans le cadre du plan de rigueur, le gouvernement a fixé l'objectif d'1 milliard d'euros d'économies supplémentaires, tout en laissant le Parlement arbitrer entre différents scénarios. Dans ce cadre, une réduction des dotations aux collectivités de l'ordre de

200 M€ pourrait être abordée lors de la discussion parlementaire (avec comme pistes les plus souvent évoquées l'intégration de la dotation de compensation de la taxe d'habitation dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée ou une modification du traitement des dégrèvements).

La réduction finale pourrait être plus importante dans l'hypothèse d'une révision à la baisse de la prévision de croissance pour 2012.

- **La mise en place du nouveau fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)** : en application des principes arrêtés par la loi de finances pour 2011, le PLF pour 2012 prévoit les modalités de fonctionnement du nouveau fonds de péréquation horizontale. L'objectif de ce fonds est d'atteindre en 2015 une redistribution de 2% des recettes fiscales communales et intercommunales, soit environ 1 milliard d'euros, avec une montée en puissance progressive (250 M€ en 2012, 500 M€ en 2013...).

Pour chacune des strates de population définies, les ensembles intercommunaux (EPCI + leurs communes membres) dont le potentiel financier agrégé est supérieur à 90% de la moyenne de la strate seront contributeurs au fonds. Ce sont l'ensemble des budgets communaux et intercommunaux qui seront alors prélevés, au pro-rata de leur contribution à la richesse fiscale du territoire.

La détermination des ensembles intercommunaux bénéficiaires du FPIC se fera au moyen d'un indicateur synthétique composé pour moitié du potentiel financier agrégé (écart à la moyenne de la strate), et pour moitié du revenu par habitant (écart à la moyenne nationale). Les montants redistribués seront répartis entre l'EPCI et ses communes membres au prorata de leur contribution à la richesse fiscale du territoire.

D'autres modalités de répartition du prélèvement et de la redistribution entre l'EPCI et les communes pourront être fixées, par décision à l'unanimité du conseil communautaire.

Concernant l'impact de ce dispositif, il n'y a pas eu pour le moment de simulations détaillées. Les modalités de fonctionnement du FPIC sont en outre susceptibles de varier fortement au cours de la discussion parlementaire sur le projet de loi de finances. Cependant, selon les critères actuels, l'ensemble intercommunal « Grand Dijon » serait contributeur net à ce fonds ; l'impact pour le budget 2012 de la Ville de Dijon ne peut encore être évalué.

- **La crise financière et bancaire** : le 2ème semestre 2011 a été marqué par une réduction drastique du crédit bancaire aux collectivités territoriales. Outre les conditions très dégradées, l'obtention même de financements à hauteur des besoins budgétaires est aujourd'hui problématique, comme en témoigne la mise en place d'une enveloppe d'urgence de prêts aux collectivités par le gouvernement pour cette fin d'année.

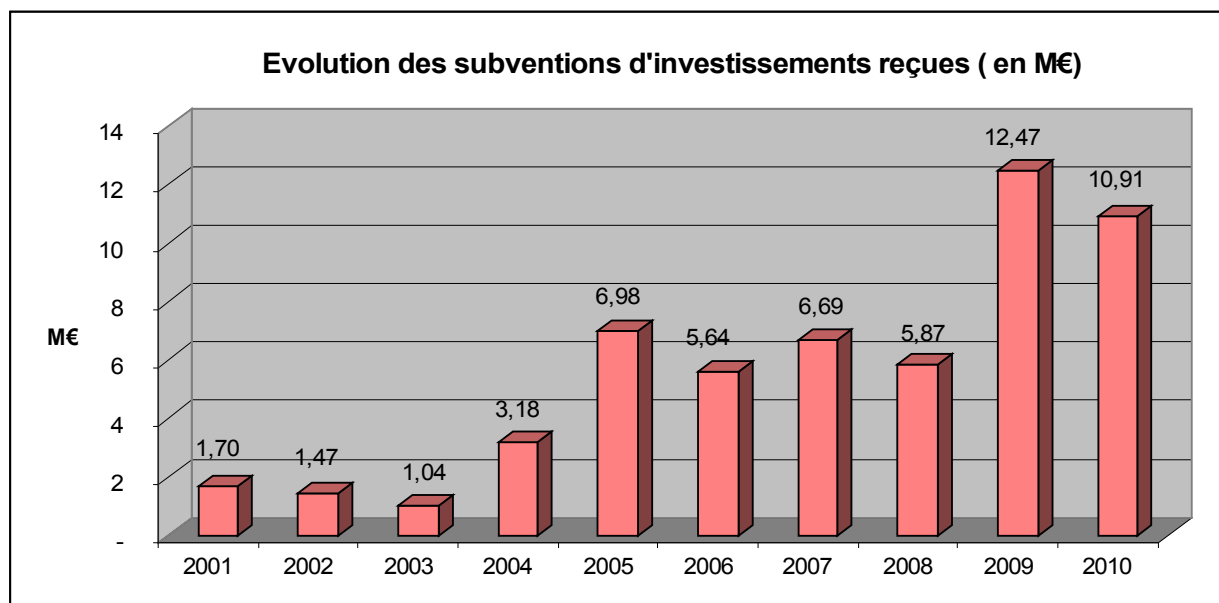
La Ville de Dijon sera peu impactée directement par cette restriction du crédit aux collectivités, en raison de son faible recours à l'emprunt pour le financement de son programme d'investissement. Par ailleurs, elle dispose encore d'enveloppes de crédits mobilisables, contractualisées avant la crise financière, à des conditions très avantageuses, qui lui permettront d'assurer ses financements .

Cependant, la crise du crédit aux collectivités locales pourra se répercuter via les éventuelles difficultés de financement des co-financeurs et partenaires de la Ville.

Concernant l'instabilité sur le marché des changes, il s'agira également d'un point de vigilance pour 2012, bien que son impact sur le budget de la Ville soit limité : en effet, 3 emprunts indexés sur les variations de change sont présents dans l'encours, un seul est en phase active en 2012, avec un impact potentiel limité sur le taux moyen de la dette de la Ville.

L'impact sur le taux moyen de la dette de la Ville de ces perturbations de marché sera au maximum de l'ordre de 0,1%. Ainsi, le taux moyen de la dette de la Ville restera stable en 2012, et maîtrisé aux alentours de 3,7%.

- **Relations financières avec les co-financiers** : conséquence de la stratégie de développement des partenariats mise en oeuvre ces dernières années, la Ville bénéficiera à nouveau en 2012 de co-financements conséquents pour son programme d'investissement, en vertu des contractualisations pluri-annuelles conclues avec les principaux partenaires (Contrat de Projet Etat-Région, contrats 2007-2013 avec la Région et le Département, convention ANRU). Les financements les plus importants porteront sur la poursuite de la rénovation du Musée des Beaux-Arts (financements de l'Etat, de la Région et du Grand Dijon). En outre, en application du contrat Ambitions Côte d'Or, la première partie de la subvention pour le transfert à la Ville des routes départementales sera versée en 2012.



En revanche, l'impact de la perte de marges de manoeuvre financières des partenaires, suite à la suppression de la taxe professionnelle et aux compensations partielles des transferts de compétences , devrait à nouveau être sensible pour 2012, avec le risque de remise en question de soutiens récurrents, ou la difficulté à trouver les partenariats pour les nouveaux projets.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET 2012

Les objectifs financiers du budget 2012 seront :

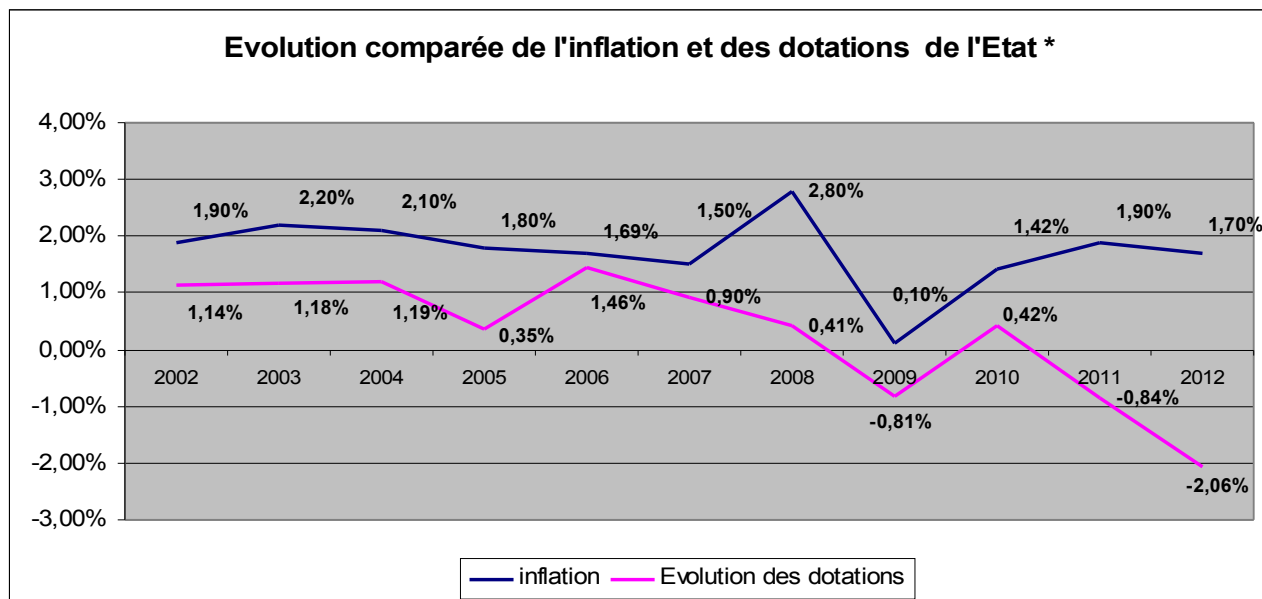
- la maîtrise de la solvabilité de la Ville par une amélioration de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement
- la poursuite du respect des engagements municipaux en matière d'évolution des taux d'imposition
- le maintien d'un niveau d'investissement élevé, mais compatible avec la poursuite de la baisse de la dette engagée depuis 2008.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Au compte administratif 2010, la structure des recettes réelles de fonctionnement était la suivante, pour un total de 223,6M€ :

- produits des services : 11,82 M€
- contributions directes et taxes : 139,67 M€
- dotations et subventions : 57,42 M€
- autres produits : 14,69 M€ (divers, financiers et exceptionnels)

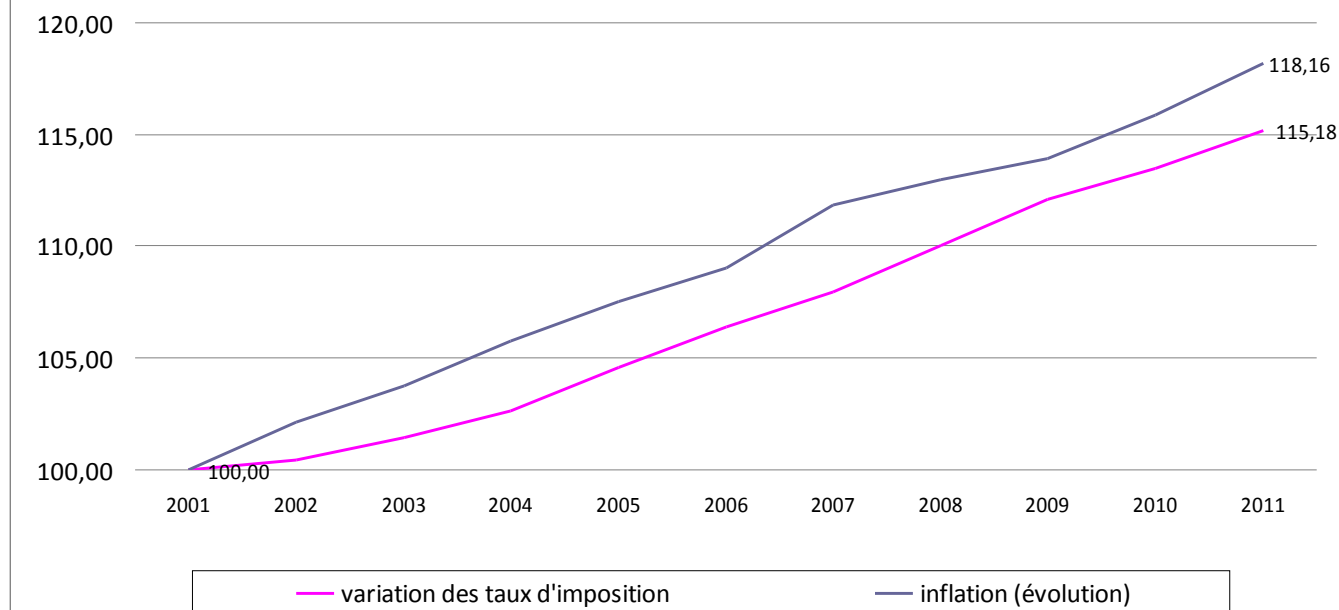
- En 2012, en vertu des dispositions actuelles du projet de loi de finances, et sous réserve de nouvelles mesures de restriction concernant les dotations aux collectivités territoriales, **les dotations et compensations versées par l'Etat** devraient connaître une nouvelle baisse estimée à près de 2% par rapport aux montants notifiés 2011, soit environ – 850 K€, sous l'effet de la baisse de la dotation de garantie de la DGF et de la réduction du montant des compensations fiscales.



- DGF, DSU, DNP et compensations fiscales

- Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (8,75 M€ au compte administratif 2010) devraient également connaître une baisse de l'ordre de 1%, malgré l'augmentation du nombre de places offertes, sous l'effet de la dégressivité du Contrat Enfance Jeunesse.
- Concernant **les impositions directes**, le budget 2012 sera construit sur une hypothèse de croissance des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières au maximum à l'inflation (estimée à 1,7% dans le projet de loi de finances), conformément aux engagements et aux décisions mises en oeuvre par la Municipalité les années précédentes.

**évolution comparée de l'inflation et de l'évolution des taux d'imposition
(base 100 en 2001)**



En outre, il sera recherché une collaboration renforcée avec les services fiscaux pour une juste mise à jour des bases d'imposition.

- **Sur les impôts indirects**, le budget 2012 intégrera la baisse du produit de la taxe sur l'électricité suite à sa réforme. En revanche, d'autres postes devraient connaître une croissance par rapport au BP 2011, notamment la taxe de séjour, sous l'effet de la croissance de la fréquentation touristique, ou les droits de mutation, après une forte accélération des encaissements en 2011.
- **Les produits des services** devraient connaître une nouvelle évolution dynamique, sous l'effet de l'amplification des reversements du Grand Dijon au titre des postes mutualisés, et de la croissance continue des recettes issues des services péri-scolaires et de loisirs (+6,6% entre 2009 et 2010, pour un total de 5,49 M€).

➤ **Charges de fonctionnement**

Au compte administratif 2010, la structure des dépenses réelles de fonctionnement était la suivante, pour un total de 199,4 M€ :

- charges à caractère général	44,1M€
- frais de personnel	110,1 M€
- autres charges de gestion courante	28,5M€
- intérêts de la dette	7,9 M€
- charges exceptionnelles	8,8 M€

Pour 2012, les principaux objectifs et facteurs d'évolution des charges de fonctionnement seront les suivants :

- Concernant **la masse salariale**, l'objectif pour le budget 2012 sera une évolution au maximum à l'inflation, la Ville ayant montré sa capacité de maîtrise de ce poste (+1,5% en 2009, +0,4% en 2010). Ces prévisions intégreront l'impact de la mutualisation avec

le Grand Dijon (versements de la Ville au titre des postes mutualisés), et une hypothèse de revalorisation des rémunérations des agents municipaux, après deux années de gel de la valeur du point d'indice dans la fonction publique.

- **Les charges financières** devraient rester stables en 2012, compte tenu de l'évolution de l'encours et du taux moyen de la dette. Cette prévision tient compte de l'aléa sur l'évolution des taux de change et des difficultés actuelles sur les conditions des outils de financement court terme.
- **Concernant les subventions et participations versées**, le budget pour 2012 confirmera l'engagement de la Ville au profit du secteur associatif, touché par le désengagement d'autres financeurs. 11,1 M€ de subventions ont été versées en 2010 à ce titre.

Après 4 ans de stabilité, il sera également proposé une augmentation de la participation de la Ville à la régie de La Vapeur, à l'instar de celle sollicitée des autres financeurs, suite à sa labellisation comme Scène de Musiques Actuelles.

Le budget pour 2012 prendra également en compte l'évolution du mode de gestion des résidences pour personnes âgées, avec la création d'un Etablissement Public Autonome, qui se substituera au CCAS. La Ville poursuivra auprès de cet établissement public son engagement financier, afin de soutenir l'amélioration du service aux résidents et le chantier de grande ampleur de rénovation des EHPAD qui débutera en 2012 avec le foyer des Bégonias.

- **Sur les charges à caractère général**, le budget 2012 intégrera le coût de l'exposition « Rude », et la création de 20 nouvelles places en micro-crèches.

Sur les autres postes de fonctionnement, l'effort d'optimisation sera poursuivi, avec l'amplification d'une politique d'achats groupés avec les autres communes de l'agglomération, la poursuite de la mutualisation des services avec le Grand Dijon, ou encore l'impact des investissements réalisés en matière d'optimisation énergétique sur les consommations de fluides pour 2012.

➤ **Section d'investissement**

Le maintien d'un niveau d'investissement soutenu, à un niveau compatible avec la maîtrise de l'encours de dette, sera l'objectif du budget 2012.

Les dépenses d'équipement se sont ainsi élevées à 45 M€ en moyenne annuelle de 2005 à 2010, qui ont pu être financés tout en assurant une baisse de l'encours de dette (233,2 M€ à fin 2005, 229,9 M€ au compte administratif 2010).

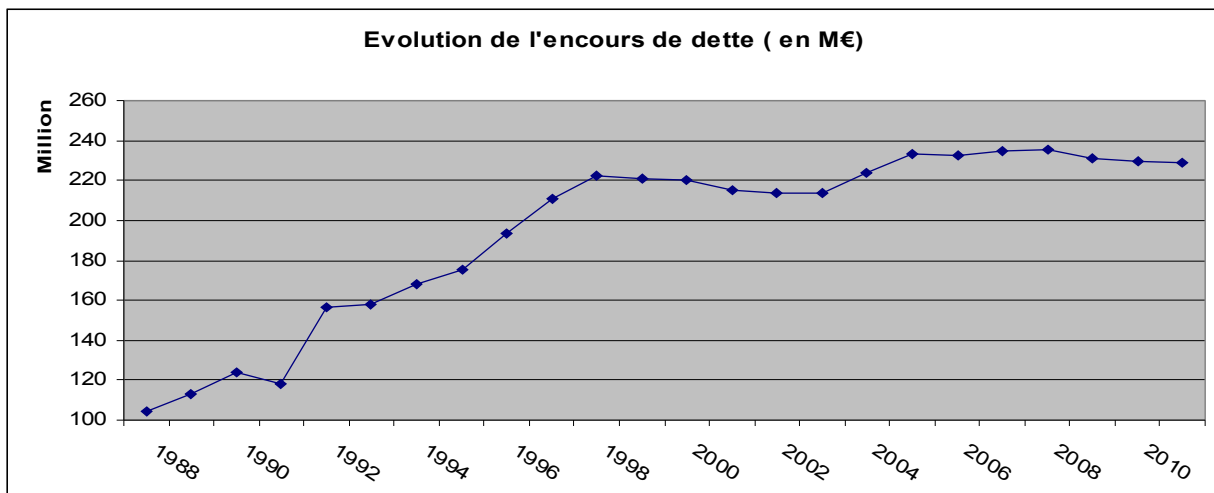
- **Le programme d'investissement pour 2012** sera centré autour de la poursuite des grandes opérations et priorités :

- l'aménagement urbain et la requalification urbaine : avec la poursuite de la mise en oeuvre de la convention ANRU et le début des travaux sur le centre commercial de la Fontaine d'Ouche
- la poursuite du chantier de rénovation du Musée des Beaux-Arts
- l'éducation et la poursuite de la rénovation des groupes scolaires : avec la reconstruction du groupe scolaire Montchapet, l'engagement de la rénovation du groupe scolaire de la Colombière et les études pour le nouveau groupe scolaire Hyacinthe Vincent
- la rénovation de la Halle Bonnottes pour la création d'un pôle culturel théâtral et d'un centre « jeune public »
- la rénovation des résidences pour personnes âgées, avec une participation aux travaux de réhabilitation et d'extension du foyer des Bégonias
- l'efficacité énergétique : avec notamment un programme de rénovation de l'éclairage public pour une baisse des consommations
- l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et de travail des agents municipaux.

■ **Concernant le financement des dépenses d'investissement**, les recettes d'investissement hors emprunt resteront à un niveau élevé en 2012 :

- le niveau des produits de cession (6,1 M€ en 2008, 9,9 M€ en 2009 et 6,5 M€ au compte administratif 2010) bénéficiera de l'engagement d'opérations d'habitat et d'aménagement portées par la SPLAAD (quai des Carrières Blanches, les Maraîchers, centre commercial de la Fontaine d'Ouche), avec la fin du portage foncier de la Ville ;
- les subventions reçues resteront à un niveau élevé, sous l'effet des contractualisations pluri-annuelles, notamment sur la rénovation du Musée des Beaux-Arts.

Cette tenue des ressources propres d'investissement, alliée à l'amélioration de la capacité d'autofinancement, permettra en 2012 de poursuivre la réduction de la dette de la Ville.



Acte donné, à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2012.